

Installations électriques à basse tension et à très basse tension (Livre 1 - AR 8/9/2019) - Direction générale de l'énergie

📍 Lieu du contrôle: ,

📄 Type de contrôle: Contrôle Périodique (6.5)

📅 Date du contrôle:
20/07/2026

📅 Prochaine visite avant le:
20/07/2027

👤 Agent-visiteur:
Simon Lemaitre
Accompagné par : Fabian Rigaux

CONCLUSION : NON CONFORME

Identification des tiers

Donneur d'ordre

Nom EAB architecture SRL - PEB Mouscron
Adresse rue de la paix 2, 7700 Mouscron, Belgique

Propriétaire, Exploitant ou Gestionnaire

Nom Rue de la Citadelle 59, 7712 Mouscron, Belgique
Adresse ,

Installateur

Nom Inconnu
TVA

Identification de l'installation électrique

Adresse ,
Numéro de Compteur (Jour) 2511449
Numéro de Compteur (Nuit) /
Type de Bâtiment Maison
Code EAN Nc

Atlas contrôle ASBL

Organisme de contrôle agréé

Siège d'exploitation: Boulevard Lambermont 127 1030 Schaerbeek

Tel: +32 2 726 64 04 | Mail: office@atlascontrole.be

TVA BE0732536476 | RPM Bruxelles

Base(s) Règlementaires



RGIE. Règlement général des installations électriques

Type de Contrôle	Contrôle Périodique (6.5)
Mise en oeuvre de l'installation	Avant le 01/06/2020 et après le 01/10/1981
Fondations	Avant 81
Des dispositions dérogatoires pour les installations électriques domestiques ancien RGIE ont été appliquées (Livre 1 8.2.2)	

Description de l'installation électrique et du raccordement

Liaison Compteur-Tableau	VOB 2X10
Tension de Service	2 x 230 V
Protection Générale	40 2P
Protection Maximale	40 2P
Nombre de Tableaux	1
Prise de Terre	Autre
Résistance de Dispersion	? Ω
Isolement	? M Ω

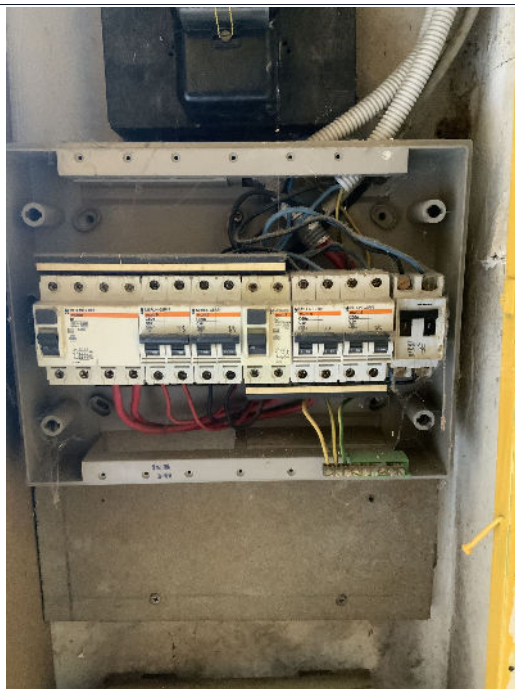
Différentiel(s)

Description	Type	Calibre	Sensibilité
A-40A-30mA	A	40 A	30 mA
A-40A-300mA	A	40 A	300 mA

Tableaux Électriques

Nombre de Circuits	Protection	Section	Référence	Type
5	Tgbt	10		Tableau Principal

Photo



Contrôles et essai

Équipement de test: MT-004 / 24080635

Schémas/Plans	NOK
Liaisons Équipotentielles	NOK
Test BP du DDR (ΔI_n)	NOK
Courant Différentiel Nominal du DDR (ΔI_n)	NOK
Contrôle de l'État	NOK
Raccordements	NOK
Matériel Fixe	NOK
Protection Contre les Contacts Directs	NOK
Protection Contre les Contacts Indirects	NOK
Protection Contre les Surintensités	OK

Schémas, plans et documents de l'installation

Schémas/Plans	NOK
---------------	-----

Infractions

Code	Libellé	Paragraphe
Schémas & administratif		
108	Le schéma unifilaire est absent, incomplet ou ne correspond pas à l'installation.	L1: 3.1.2.; 9.1.1.; 9.1.2.
102	Le schéma de position est absent, incomplet ou ne correspond pas à l'installation.	L1: 3.1.2.; 9.1.1.; 9.1.2.
Coffret(s) électrique		
201	La tension nominale doit être affichée de manière apparente en un endroit judicieusement choisi.	L1 3.1.3.3
204	(Re)placer la porte et/ou l'écran de protection du tableau. Possibilité de contact avec des pièces nues sous tension.	L1: 4.2.2.3.; 5.1.4.; 5.3.5.1.; L3: 4.2.2.2.; 5.1.4.
208a	Obturer les ouvertures non utilisées du tableau ou coffret.	L1 4.2.2.3.; 5.1.4.; 5.3.5.1.; L3: 4.2.2.2.; 5.1.4.; 5.3.5.1.
Mise à la terre		
401	Absence de la prise de terre ou prise de terre à réaliser conformément aux prescriptions.	L1 2.5 ; 5.4.2.1 ; 8.2.1.11
405	Les liaisons équipotentielles principales ne correspondent pas aux prescriptions et/ou ne sont pas réalisées	L1 4.2.3.2 ; 5.4.2
410	Le conducteur de protection est à distribuer à travers toute l'installation.	L1 4.2.3.2 ; 5.4.4
411	Assurer la continuité de la mise à la terre du (des) conducteur(s) de protection.	L1: 5.4.3.5.; L3:&5.4.3.5.
Installation		
703	Les interrupteurs, les prises et boîtes de branchement doivent être ajustés ou fixés.	L1 5.2.6
704	L'introduction des câbles dans le matériel électrique est à revoir.	L1 5.2.1
707a	Le matériel électrique installé dans la/les salle(s) de bains ou salle de douche n'est pas adapté au volume dans lequel il est installé	L1 7.1.3.1
719	Les équipements électriques ne peuvent pas être fixés sur des matériaux combustibles sans leurs plaques de montage.	L1 4.3.3
711	Pour chaque presse-étoupe (prises, interrupteurs, boîte de jonction ou dérivation), seulement un câble électrique est permis.	L1 5.2.6.1
715	Des presse-étoupes non utilisés doivent être fermés convenablement.	L1 4.2.2 ; 4.2.3
Mise à la terre		
415	Le sectionneur de terre manque ou n'est pas aisément accessible.	L1:4.2.3.1&L1:5.4.2.1.
418	La continuité du conducteur de protection de la broche de terre est à revoir.	L1:5.3.5.3.g. & 5.4.3.5
Coffret(s) électrique		
228	Le tableau se trouve dans un endroit accessible au public et n'est pas fermé au moyen d'une serrure à clé de sécurité et/ou n'a pas le degré de protection IPXX- D.	L1:4.2.2.3.d.
Installation		

Code	Libellé	Paragraphe
727	Installer des prises de courant avec protection pour enfants et contacts de mise à la terre, conformément à la norme NBN C61-112.	B1: 1.4.2.3.; 4.2.2.3.; 5.3.5.2.; B3: 1.4.2.3.; 4.2.2.2.

La partie intérieur du coffret de répartition doit être dépoussiérée. (L1 1.4)

Présence d'une terre locale dans la remise, à supprimer

Remarques

- Le présent contrôle porte exclusivement sur les parties visibles et normalement accessibles de l'installation, sans démontage ni déplacement de matériel.
- Il ne peut être exclu que d'autres non-conformités, non détectables visuellement ou non accessibles au moment de la visite, existent sur l'installation.
- Les informations relatives à l'historique, aux travaux antérieurs et aux schémas de l'installation nous ont été fournies par le client/occupant et sont réputées exactes ; nous déclinons toute responsabilité en cas d'inexactitude ou d'omission.
- Les schémas électriques doivent être joints au dossier technique de l'installation.
- Le bien était meublé et/ou partiellement encombré au moment du contrôle, ce qui a pu limiter l'accès visuel à certaines parties de l'installation.
- Le présent rapport reflète l'état de l'installation constaté à la date de la visite ; toute modification postérieure le rend caduc pour les parties concernées.
- Les photographies annexées ont un caractère illustratif et non exhaustif ; leur absence sur un point ne garantit pas sa conformité.
- Il appartient au propriétaire, gestionnaire ou exploitant de faire lever les infractions constatées et de maintenir l'installation en conformité entre deux contrôles.
- Il est recommandé de vérifier périodiquement le bon fonctionnement des différentiels ainsi que le serrage des bornes et connexions électriques.

Conclusion du contrôle

L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du Livre 1 du RGIE (Arrêté royal du 8/09/2019 : C-2020/30795 + C-2020/30794) concernant les installations électriques à basse et à très basse tension.

Le contrôle réalisé par Atlas Contrôle a porté sur les parties visibles de l'installation normalement accessibles.

Une visite complémentaire est à exécuter par Atlas Contrôle avant le 20/07/2027. Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées doivent être exécutés sans retard.

L'agent Visiteur

Simon Lemaitre



Devoirs du propriétaire, gestionnaire ou locataire de l'installation

L'obligation de conserver le rapport de visite de contrôle dans le dossier de l'installation électrique.

L'obligation de renseigner dans le dossier toute modification intervenue dans l'installation électrique.

L'obligation d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service public fédéral ayant l'énergie dans ses attributions, de tout accident survenu aux personnes et dû directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques.

Annexes

Libellé

Photo

Infraction



Infraction



Libellé

Photo

Infraction



Infraction



Libellé

Photo

Infraction



Libellé

Photo

Infraction



Libellé

Photo

Infraction

